

Département du Nord  
Arrondissement de Lille  
**Commune de Deûlémont**

**COMMUNE DE DEULEMONT**

**Arrêté Municipal portant délégation de signature  
à Madame Virginie HOEDEMAKER**

*Le Maire de la Commune de Deûlémont (Nord),*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Art. L. 2122-18 ;
- Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2026.014 et n° 2026.015 du 20 mars 2026 relatives à la détermination du nombre d'adjoints et à leur élection ;
- Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Virginie HOEDEMAKER, en qualité d'adjointe au Maire, en date du 20 mars 2026,
- Vu la délibération n° 2026.017 du 20 mars 2026 relative aux indemnités des élus,
- Considérant que pour la bonne administration de la Commune, il convient de donner délégation aux Adjoints et Conseillers Municipaux délégués,

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>** : Il est donné délégation de signature à Madame Virginie HOEDEMAKER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire déléguée, pour intervenir dans le domaine des affaires sociales.

**Art. 3** : Cette délégation entraîne délégation de signature des documents relatifs à ce domaine.

**Art. 3** : Monsieur Le Maire,

La secrétaire de la Mairie de Deûlémont,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur Le Préfet du Nord ;

Fait à Deûlémont, le 30 mars 2026

Notifié à l'intéressée le 31.03.2026

L'Adjointe au Maire déléguée,

Virginie HOEDEMAKER



Le Maire,

Christophe LIENART

*Le Maire,*

*. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, dès réception au Représentant de l'Etat le .....*  
*. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*